



Procédure de consultation
FER No 30-2018

Personne responsable:
Mme Catherine Lance Pasquier

Date de réponse:
19 septembre 2018

Modification de l'ordonnance sur les banques (autorisation FinTech)

Selon une étude de la Haute École de Lucerne (IFZ FinTech Study 2018), la Suisse a réussi à devenir un leader global dans le secteur de la FinTech, en particulier dans le domaine de la blockchain et des crypto-monnaies, grâce à ses conditions-cadre optimales. Deux régions sont particulièrement actives, soit l'arc lémanique et la région comprise entre Zoug, Schwyz et Zurich, Genève et Zurich se classant même dans le trio de tête international selon les indicateurs réalisée par l'IFZ.

Afin que la place financière suisse conserve tout son attrait à l'échelon international, les conditions-cadres doivent rester compétitives et propices à l'innovation. C'est pourquoi nous avons soutenu la modification proposée de la loi sur les banques et de l'ordonnance sur les banques lors de la consultation de février 2017. Nous estimions que la législation n'était pas adaptée aux nouvelles formes de financement des entreprises et qu'il convenait de l'assouplir. Nous relevions toutefois par ailleurs l'importance d'être attentif au respect de l'égalité de traitement entre les acteurs concernés. Cette préoccupation reste d'actualité.

Nous continuons à soutenir la volonté du Conseil fédéral de diminuer les obstacles à l'accès au marché pour les entreprises FinTech et de renforcer la compétitivité de la place financière suisse dans son ensemble, dans le contexte d'une concurrence internationale accrue. Un cadre flexible et attrayant pour les établissements financiers qui opèrent dans le secteur de la FinTech est important compte tenu de la forte dynamique dans ce secteur. Nous soutenons donc la proposition de modification de l'ordonnance sur les banques.